É PUBLIQUE FRANÇAIS É PARTEMENT DU NOR



D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le douze janvier à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 Rue Neuve, sur la convocation qui leur a été adressée le six janvier deux mil dix-sept, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M.

François-Xavier VILLAIN, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	93
Nombre de délégués communautaires présents	72
Nombre de votes	84

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI ARRIVEE LE 1 9 JAN. 2017 E

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 71

M. François-Xavier VILLAIN, Président,

M. Jean-Pierre COUVENT, M. Serge FOVEZ, M. Sylvain TRANOY, Mme Maryvone RINGEVAL, M. Jean-Pascal LEROUGE, M. Michel LIENARD, Mme Monique BOUQUIGNAUD, M. Didier DRIEUX, M. Yves COUPE, M. Daniel POTEAU, M. Marc DERASSE, M. Philippe LOYEZ, M. Jean-Marie DEVILLERS, M. Jacques DENOYELLE, Vice-Présidents, ABANCOURT: Mme Françoise LAINE - AUBENCHEUL-AU-BAC: M. Michel PRETTRE - BANTIGNY: Yves MARECAILLE - BANTOUZELLE: Mme Sylviane MAUR - BLECOURT: M. Albert LEVERD - BOURSIES: M. Slimane RAHEM -CAGNONCLES: M. Edouard SLEDZ - CAMBRAI: Mme Michèle BARTIER, M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Martine BILBAUT, Mme Amélia CAFEDE, Mme Dominique CARDON, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Christian DHENIN, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Christiane FISCHER, Mme Dominique HERBIN, M. Cédric HETMANSKI, Mme Sylviane LIENARD, M. Brahim MOAMMIN, Mme Maria-José POMBAL, Mme Laurence SAYDON, M. Benoît VAILLANT - CANTAING-SUR-ESCAUT : M. Jean-Claude DESCHAMPS- CREVECOEUR-SUR-ESCAUT: M. Gilbert DRAIN - CUVILLERS: M. Emile MILLIOT - DOIGNIES: M. Pascal MOMPACH -ESCAUDOEUVRES: M. Patrice EGO, Mme Annick RICHEZ - ESNES: M. Olivier GOBERT - ESTRUN: M. Jean-Luc FASCIAUX - ESWARS: M. Francis REGNAULT -FRESSIES: M. Henri GAMEZ - GONNELIEU: M. Roland CARREZ -GOUZEAUCOURT: M. Jacques RICHARD - HAYNECOURT: M. Alain PARSY - HEM LENGLET: Mme Yvette BLANCHARD - HONNECOURT-SUR-ESCAUT : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI - IWUY : M. Stéphane GRANSART -LES-RUES-DES-VIGNES: Marc LANGLAIS - MASNIERES: M. Francis NOBLECOURT, Mme Annie ALEXANDRE -MOEUVRES: M. Gérard SETAN NEUVILLE-SAINT-REMY: Mme Francine COUVENT - NIERGNIES: Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - PAILLENCOURT : M. Fabrice LEFEBVRE - PROVILLE : Mme Capucine TIMAL - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE: M. Patrice GRANSARD - RAMILLIES: M. Olivier DELSAUX - RIBECOURT-LA-TOUR: M. Jean-Pierre LEVEAUX - SANCOURT : M. Claude LECLERCQ - SERANVILLERS-FORENVILLE : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - THUN-SAINT-MARTIN: M. Henri DESPRES - VILLERS-GUISLAIN: M. Gérard ALLART - WAMBAIX: M. André VERRIER.

Nombre de conseillers communautaires titulaires absents excusés, ayant donné suppléance : 1

VILLERS-EN-CAUCHIES : M. Pascal DUEZ, titulaire, qui donne suppléance à Mme Marie-Françoise DELAVAL, suppléante.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné pouvoir : 12

AWOINGT: M. Jean-Richard LECHOWICZ, titulaire, qui donne procuration à M. Sylvain TRANOY, Vice-Président - CAMBRAI: M. Michel BARTKOWIAK, titulaire, qui donne procuration à M. Marc DERASSE, Vice-Président, M. Jacques LEGENDRE, Vice-Président, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, Président, Mme Sylvie LABADENS, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire, M. Olivier MOITY, titulaire, qui donne procuration à Mme Dominique HERBIN, titulaire, M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à M. Brahim MOAMMIN - CAUROIR: M. Benoit DHORDAIN, titulaire, qui donne procuration à M. Fabrice LEFEBVRE, titulaire - ESCAUDOEUVRES: M. Pierre DOISE, titulaire, qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE, titulaire - IWUY: Mme Emilie DUPUIS, titulaire, qui donne procuration à M. Daniel POTEAU, Vice-Président - NEUVILLE-SAINT-REMY: M. Christian DUMONT, titulaire, qui donne procuration à Mme Francine COUVENT - PROVILLE: M. Daniel DELWARDE, titulaire, qui donne procuration à M. Slimane RAHEM, titulaire - SAILLY-LEZ-CAMBRAI: Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX titulaire, qui donne procuration à Mme Maryvone RINGEVAL, Vice-Présidente.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, n'ayant pas donné pouvoir ou suppléance : 09

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - BANTEUX : Mme Bernadette GODET - CAMBRAI : Mme Marilyne HOSCHEDE FLESQUIERES : M. Gérard DRAIN - LESDAIN : Mme Geneviève GAUTIER - NAVES : M. Jean-Pierre DHORME RIEUX-EN-CAMBRESIS : M. Michel MOUSSI - TILLOY-LEZ-CAMBRA : M. Jean-Pierre DHORME - M. Raymond MACHUT -

Secrétaire de séance : M. Benoît VAILLANT

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président de la Communaute à Agglomération de Cambrai 14, rue Neuve B.P. 375 - 59407 CAMBRAI Cedex - Tél. : 03 27 72 40 00 - Fax : 03 27 72 40 01

1

DELIBERATION N°2017-01-12-31: FINANCES - MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION PAR AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : M. Serge FOVEZ

Vice-Président

Afin de respecter la réglementation relative à la tenue d'une comptabilité d'engagement et répondre aux objectifs de l'exécution budgétaire et de maîtrise des prévisions pluriannuelles de réalisation technique et financière, il convient de mettre en œuvre la gestion par autorisation de programmes et crédits de paiement, conformément aux articles L.1612-1 et L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'à l'ordonnance du 26 août 2005 portant sur la réforme de l'instruction M 14.

Cette procédure permettra à la communauté d'Agglomération de Cambrai de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité des dépenses sur le même exercice.

Les autorisations de programmes sont définies par le conseil communautaire comme limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements, à caractère pluriannuel. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être ouvertes et révisées à tout moment par délibération du conseil communautaire.

Les autorisations de programmes correspondent à des dépenses d'investissements à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la communauté d'Agglomération de Cambrai ou à des subventions versées à des tiers.

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes. Si le budget n'est pas voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, l'exécutif peut liquider et mandater les dépenses inscrites dans une autorisation de programmes votée lors des exercices antérieurs dans la limite d'un montant de crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture ou de révision de l'autorisation de programme.

Conformément à cette disposition concernant la mise en œuvre de la gestion par autorisation de programmes et crédits de paiement, après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide de l'ouverture d'autorisations de programmes

Publié le ..1.9 . JAN .. 2017

Certifié exécutoire le 1.9/JAN/ 2017

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, Suivent les signatures..... Pour extrait conforme

Le Président,

TRANSMIS

Le

1 9 JAN. 2017

à la Sous-Préfecture

François-Xavier VILLAIN